(1984) **בְּמִדְבַּר**

La majeure partie des événements du livre de בְּמִדְבַּר relate des événements dans le désert et cet aspect particulier qui est la place accordée au dénombrement.

Dans l’ensemble du ‘*Houmash*, il y a 3 fois un dénombrement des בְּנֵי יִשְׂרָאֵל à partir de la sortie d’Egypte et 2 de ces dénombrements se trouvent dans le livre de בְּמִדְבַּר**.**

Nous étudierons quelques versets avec la lecture de Rashi qui indique ce problème qui est étudié également dans la Parasha כִּי-תִשָּׂא.

Il y a eu 3 évènements de dénombrement :

1. D’abord après la faute du veau d’or qui a eu lieu le lendemain du jour de Kippour de la 1ère année de la sortie d’Egypte.
2. Un 2nd dénombrement dans Parasha בְּמִדְבַּר eu lieu le 1er Iyar de la 2ème année de la sortie d’Egypte. Ces 2 dénombrements ont un objectif diffèrent.
3. A la fin de la période des 40 ans, il y a un 3ème dénombrement dans Parashaפִּינְחָס .

Le principe général de ce problème est le suivant : la תּוֹרָה refuse le recensement car il consiste à ramener la personne humaine à une quantité, un numéro. Lorsqu’un recensement est demandé c’est pour une raison qui le nécessite.

Enseignement donné dans Parasha כִּי-תִשָּׂא : lorsqu’il y a nécessité de dénombrement du peuple, alors on compte indirectement par le biais des demi-sicles – מַחֲצִית הַשֶּׁקֶל qui font expiation et qui nous fait comprendre comment la תּוֹרָה conçoit ce danger du dénombrement.

Superstitions liées au thème : le recensement apporte le mauvais œil, le mauvais sort... qui ne sont pas fausses à conditions de comprendre le contenu du point de vue de l’enseignement de la תּוֹרָה à ce sujet.

La תּוֹרָה considère qu’un recensement de personnes est de l’ordre du jugement : Cela consiste à poser la question : fais-tu partie de ce groupe dont l’identité est Israël ? Tant que l’on est à l’abri de l’anonymat du groupe il n’y a pas de danger dans le décalage entre la valeur personnelle individuelle de chacun et l’identité idéale au nom de laquelle on est recensé.

Le recensement implique une interpellation individuelle de chaque personne => Es-tu digne d’être nommé membre du peuple Israël ? Et donc, le dénombrement en lui-même est un jugement. Un jugement dangereux car par définition anticipant sur le temps d’histoire donnée par Dieu à chaque personne pour arriver à rejoindre sa propre identité au niveau de mérite suffisant.

Cela veut dire que nous sommes destinés à une certaine identité de בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, mais nous naissons, et c’est l’histoire de Jacob que je vous résume dans cette phrase là, au niveau de l’identité de Jacob (ce qui n’est pas rien) mais Jacob doit devenir Israël.

Lorsqu’il y a nécessité du dénombrement (combien de personne y a-t-il dans le peuple d’Israël ?) on est interpellé au niveau du nom Israël alors que l’on est peut-être encore en cours de chemin : un peu plus Jacob encore et pas déjà Israël... etc. Chacun se trouve à un niveau d’interpellation qui le concerne individuellement et qui est un jugement anticipé dangereux en soi.

Par conséquent, s’il est nécessaire de dénombrer, du point de vue quantitatif, le nombre minimum des personnes qui sont nécessaires pour qu’Israël soit le peuple d’Israël (et nous verrons dans quelle occurrence, ou quelle occasion, ici dans notre Parasha le dénombrement devient nécessaire) alors il y a quand même un risque de danger.

Et c’est la raison pour laquelle on doit donner le כֹּפֶר נֶפֶשׁ, le rachat de sa personne par une participation à l’identité collective du ***Qlal***, et le מַחֲצִית הַשֶּׁקֶל qui est demandé après la faute du veau d’or a été destiné à la construction du מִּשְׁכָּן.

Par le biais du מַחֲצִית הַשֶּׁקֶל qui était donné pendant le dénombrement, on participe, et chacun de façon égale, à la constitution du מִּקְדָּשׁ, c’est à dire le sanctuaire du *Qlal Israël*, et il s’opère ainsi une sorte de rachat de sa propre personne.

Livre de Ruth

Un exemple dans le livre de Ruth qui est lu à Shavouot:

Au verset 1 *:*

וַיְהִי בִּימֵי שְׁפֹט הַשֹּׁפְטִים וַיְהִי רָעָב בָּאָרֶץ; וַיֵּלֶךְ אִישׁ מִבֵּית לֶחֶם יְהוּדָה לָגוּר בִּשְׂדֵי מוֹאָב--הוּא וְאִשְׁתּוֹ, וּשְׁנֵי בָנָיו

*« Et il arriva aux jours où jugeaient les Juges, et il y eut une famine dans le pays. Et un homme de Bethlehem en Juda partit pour séjourner dans les champs de Moab, lui et ses femmes et ses deux fils.».*

C’était au temps des juges il y eut une famine dans le pays et un אִישׁ (un notable מִבֵּית לֶחֶם יְהוּדָה est allé pour ... (On apprend que c’était un juge mais la Meguilah de Ruth ne donne pas son nom mais il l’apprend dans le livre des Rois et des Juges) est allé pour séjourner dans les champs de Moav. (Il a quitté le pays à cause de la famine : *Yéridah* pour raison économique).

Et c’était un notable d’un endroit nommé בֵּית לֶחֶם maison du pain. C’est l’humour du texte.

Le Midrash explique : comme il était riche, tous les pauvres de la ville venaient lui demander du pain et pour ne pas faire la צֶדָקָה, comme il fallait le faire, il s’est exilé. לָגוּר il s’est exilé en sachant que c’était un exil provisoire.

1 - *Et ce fut dans les jours où gouvernaient les "Juges"*, *il y eut une famine dans le pays d'Israël. Un homme de Bethlehem en Yéhouda partit, pour aller séjourner dans les plaines de Moav, lui et sa femme et ses deux fils.*

Midrash Rabba Rout: ce fut l'une des 10 famines sur le monde (cela indique que l'ensemble de la création est concernée par l'enjeu).

*Verset 2-* וְשֵׁם הָאִישׁ אֱלִימֶלֶךְ וְשֵׁם אִשְׁתּוֹ נָעֳמִי וְשֵׁם שְׁנֵי-בָנָיו מַחְלוֹן וְכִלְיוֹן, אֶפְרָתִים--מִבֵּית לֶחֶם, יְהוּדָה; וַיָּבֹאוּ שְׂדֵי-מוֹאָב, וַיִּהְיוּ-שָׁם

*Le nom de cet homme était Elimélekh, celui de sa femme Naomi, et ses deux fils s'appelaient Machlone et Kilione; ils étaient Ephratites, de Beth lé'hem en Yéhouda. Arrivés au pays de Moav, ils s'y fixèrent là.*

Rashi: c'était le plus riche de la génération en Israël et tous subsistaient par lui, et il quitta la terre d'Israël.

Commentaire: on imagine la crise que cela représente pour Israël quand de tels grands abandonnent, et les responsabilités sont réciproques chez tous.

*Verset 3-*  וַיָּמָת אֱלִימֶלֶךְ, אִישׁ נָעֳמִי; וַתִּשָּׁאֵר הִיא, וּשְׁנֵי בָנֶיהָ

*Elimélekh, mari de Naomi, mourut, et elle resta avec ses deux fils.*

Rashi: on le nomme "mari de Naomi" car il est dit qu'un homme ne meurt vraiment que pour son épouse (cf. Traité Bérakhote 17a).

*« Lui et sa femme et ses deux fils. »*

On ne nous donne pas de noms dans ce 1er verset.

Au 2ème verset :

*« et le nom de ce notable était Elimelekh .... Malhon ...Kil’hon*

Ce sont des noms qui désignent la maladie et la destruction extrêmes

וַיָּבֹאוּ שְׂדֵי-מוֹאָב, וַיִּהְיוּ-שָׁם

*« Et ils arrivèrent dans les champs de Moav et s’installèrent là-bas*

וַיָּמָת אֱלִימֶלֶךְ, אִישׁ נָעֳמִי; וַתִּשָּׁאֵר הִיא, וּשְׁנֵי בָנֶיהָ

*Elimélec, l'époux de Noémi, y mourut, et elle resta seule avec ses deux fils.*

וַיָּמָת אֱלִימֶלֶךְ...

Bartenora met en évidence le fait que l’on ne nomme pas l’identité des personnages qui sont encore à l’ombre de la collectivité. Tant qu’ils sont en אֶרֶץ יִשְׂרָאֵל, il n’est pas nécessaire de les nommer, ils sont d’Israël. Ils sont à l’abri du *Qlal*. Mais au 2ème verset on les nomme, on les identifie personnellement. Et au 3ème verset il y a une catastrophe !?

Et Bartenora explique : que s’est-il passé entretemps ? Un jugement !

Tant que l’individu est à l’abri de la collectivité, il est littéralement à l’abri de ce temps de sursis que l’histoire de son peuple lui donne pour devenir à l’échelle individuelle ce qu’il doit devenir - bien entendu avec tous les devoirs afférents à cette relation d’identité du *Qlal* duquel il fait partie. Mais il a jusqu’au temps du jugement dernier qui est le dernier des jugements. Cela veut dire que ce n’est qu’à la fin de l’histoire qu’on peut vraiment être confronté au jugement d’identité. Tant qu’on est en cours d’histoire cela veut dire qu’on est encore en train d’acquérir le mérite de l’identité en question.

Par conséquent, tout jugement qui serait avant le jugement dernier, le dernier des jugements, en fin d’histoire, est un jugement anticipé dangereux.

C’est pourquoi il faut qu’il y ait un acte de rachat expiatoire à priori à ce niveau-là, qui s’effectue toujours par un rite, par une מִצְוָה, qui consiste à s’affirmer comme membre de ce *Qlal*.

C’est la raison pour laquelle le פִּדְיוֹן נֶפֶשׁ, le כֹּפֶר נֶפֶשׁ du verset devait servir à la construction du מִּשְׁכָּן ou à la צֶדָקָה.

Dès que l’on est nommé personnellement, on est interpellé et appelé en jugement et il y a donc situation de danger. C’est ce qui conduit dans le folklore populaire à cette idée que le recensement porte malheur.

1er verset de la Parasha:

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּמִדְבַּר סִינַי, בְּאֹהֶל מוֹעֵד:  בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ הַשֵּׁנִי בַּשָּׁנָה הַשֵּׁנִית, לְצֵאתָם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם--לֵאמֹר

*Et Dieu parla à Moïse dans le désert du Sinaï dans la tente d’assignation* le 1er *du 2ème mois (Iyar) de la 2ème année de leur sortie du pays d’Egypte pour dire :*

*1 :2*

שְׂאוּ אֶת-רֹאשׁ כָּל-עֲדַת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם--בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת, כָּל-זָכָר לְגֻלְגְּלֹתָם

*Elever la tête de toute l’assemblée des enfants d’Israël* *selon leur famille...*

*Et selon leurs maisons paternelles* *Tous les mâles par tête (crâne)*

Ce qui donne le caractère spécifique de ce dénombrement par rapport aux précédents : non seulement il s’agit de savoir quel est le nombre des enfants d’Israël mais aussi de les identifier par leurs filiations familiales pour constituer le groupement des familles.

לְבֵית אֲבֹתָם   *Et selon leurs maisons paternelles...*

La notion מִשְׁפַּחָה est beaucoup plus large que celle de בֵית אֲבֹ, il fallait donc s’affilier par tribu et par lignée des tribus et par famille au sens strict du terme.

בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת   *Par le nombre des noms...*

Cette notion est difficile à lire et à traduire, le nombre des noms. Il ne s’agit pas du nombre des individus ou des personnes, c’est le nombre des noms. Ce qui est cherché par ce dénombrement, plus que le nombre, c’est déjà la présence des noms. Je mets en évidence la contradiction des notions qu’il y a là. מִסְפַּר est un nombre qui renvoie à une réalité quantitative. שֵׁמ est un nom qui renvoie à une réalité qualitative.

C’est pour éviter que l’on ramène les noms à un nombre que la תּוֹרָה veut éviter le recensement. D’où l’expression absolument contradictoire : la recherche du nombre des noms !

כָּל-זָכָר לְגֻלְגְּלֹתָם *Tous les mâles par tête (crâne)*

מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה, כָּל-יֹצֵא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל--תִּפְקְדוּ אֹתָם לְצִבְאֹתָם, אַתָּה וְאַהֲרֹן

*Depuis l’âge de 20 ans et au-dessus.* *Tous les Israélites aptes au service, vous les classerez selon leurs légions, toi et Aaron.*

כָּל-יֹצֵא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל On serait tenté de lire : *tout celui qui est mobilisable en Israël*

... צָבָא celui qui va à l’armée, mais le Ramban, a expliqué que ce terme de צָבָא dans le מִקְרָא signifie tout type d’organisation sociale (par ex. une corporation de travail, l’armée) d’une façon générale l’organisation sociale de tout groupe lié à une tâche particulière, et Na’hmanide cite de nombreux verset montrant que l’utilisation de צָבָא n’est pas exclusif au sens militaire.

Nous reviendrons sur ce terme.

מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה, *Et jusqu’à 20 ans.*

Littéralement ceux qui sont bons pour le service (et pas forcément le service militaire, service du temple, ou civil...) Bien que dans toute société humaine, la première organisation de la société a été l’organisation de défense donc l’organisation militaire ; et le chef politique était primitivement le chef militaire. Contrat social avec le pouvoir : L’individu accepte de donner une partie de son autonomie au pouvoir du groupe pour que le pouvoir du groupe le défende vis-à-vis des dangers extérieurs ou intérieurs... Le roi ou gouvernant est ainsi le chef des armées par définition.

כָּל-יֹצֵא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל--תִּפְקְדוּ אֹתָם לְצִבְאֹתָם  *Tout ceux apte au service ...* *vous les dénombrerez* *selon leur organisation* (ici il s’agit des organisations familiales, c’est-à-dire la structure des tribus => chacun devant s’identifier untel fils d’untel fils d’untel de telle tribu...)

אַתָּה וְאַהֲרֹן    *« Toi et Aharon »*

Dans le dénombrement précédent il n’y avait que Moïse qui les avait dénombrés, mais là les 2 sont présents.

*1:4*

וְאִתְּכֶם יִהְיוּ, אִישׁ אִישׁ לַמַּטֶּה--אִישׁ רֹאשׁ לְבֵית-אֲבֹתָיו, הוּא

*«  Et avec vous seront une personnalité de chaque tribu»* une personnalité qui serait un des chefs de la maison paternelle de telle ou telle tribu...

On voit bien qu’il y a une identification par tribu, on entre dans une identification beaucoup plus concrète de la personnalité de chacun, de la manière d’être un fils d’Israël de chacun, à travers les différentes hiérarchies.

D’abord, l’ensemble du peuple Israël, ensuite chaque tribu et dans chaque tribu, les familles principales des tribus, i.e. les descendants des fondateurs de la tribu au niveau des enfants de Jacob, et puis leur multiplication à travers le temps, depuis le temps de la descente en Egypte jusqu’au temps de la sortie d’Egypte où nous nous retrouvons ici.

Et ceci nous donne déjà une 1ère indication de la différence de portée du but du dénombrement précèdent que nous avons en fin du livre שְׁמוֹת, Parasha פְקוּדֵי au chapitre 38 verset 26.

Ce dénombrement avait pour objet de dénombrer le reste des enfants d‘Israël rescapés des événements qui ont suivi la faute du veau d’or. Après la faute du veau d’or, il y a eu une מַגֵּפָה, un cataclysme, une catastrophe. Un certain nombre des membres du peuple Israël ont péri dans les catastrophe qui ont suivi la faute du veau d’or et ce 1er dénombrement c’est pour savoir s’il reste un nombre suffisant de personnes dans les enfants d’Israël pour que le peuple soit là en tant que peuple. Il y a aussi un problème du passage du quantitatif au qualitatif. Il faut un nombre minimum de personne pour que l’entité collective, au niveau peuple, apparaisse. Cette entité collective est de 600 000 âmes.

Alors qu’ici le dénombrement a une toute autre portée. Il s’agit d’identifier chacun et on va s’apercevoir que le nombre des noms identifiés est exactement le même que celui du dénombrement précédent.

Nous étudierons à travers les commentateurs, les problèmes que pose le fait que ce soit les mêmes nombres qu’il y a eu dans les deux dénombrements.

Je vais vous indiquer les 2 principaux problèmes qui ont occupé les commentateurs :

1. est-ce que cela signifierait que personne n’est mort entre les 2 dénombrements ?
2. et d’autre part, puisqu’il s’agit de personnes âgées de 20 a 60 ans, cela signifie-t-il qu’entre le 1er et le 2nd dénombrement il n’y a pas eu changement d’âge et passage dans d’autres catégories d’âge ?

C’est l’étonnement de voir que la תּוֹרָה donne tranquillement le même chiffre entre les deux dénombrements.

Le 1er dénombrement est celui de l’expiation et du recensement des rescapés de la faute du veau d’or, nous avons le nombre de 603 550.

Les 3750 qui sont en plus sont problématiques car ils sont en plus du nombre minimal 600 000. Et d’autre part ils sont en dangers d’une certaine manière.

Et d’autre part, dans le dénombrement que nous avons ici, nous retrouvons exactement ce même chiffre de 603 550.

Comment comprendre que ce soit le même chiffre ? N’y a t-il eu aucun changement d’âge des personnes ? Personne ne serait-il mort entre-temps ?

Résumé des différentes références :

Le dénombrement de la Parasha de פְקוּדֵי se passe la 1ère année de la sortie d’Egypte. Au lendemain de Kippour, a lieu ce 1er dénombrement qui est procédé à partir des שְׁקָלִים donnés pour construire le מִּשְׁכָּן.

Des mois ont passé : on arrive au 1er Nissan de la 2ème année où le מִּשְׁכָּן est construit.

On arrive au 1er Iyyar de la 2ème année, dans notre Parasha où Dieu demande à Moshe un dénombrement d’identification personnelle par tribu, par famille, et par nom de chaque personne.

Nous verrons en fin d’étude le 3ème dénombrement de Parashaפִּינְחָס , qui lui était destiné à la même question : y-a-t’il encore suffisamment de noms de familles présentes en Israël pour que Israël soit encore le *Qlal Israël* qui va sortir du désert pour entrer en אֶרֶץ יִשְׂרָאֵל ?

Ces 3 dénombrements ont 3 niveaux différents.

A travers toutes les Sidrot de בְּמִדְבַּר סֵּפֶר, dans la Parashaפִּינְחָס , le dénombrement se trouve après une certain nombre d’épreuves, dans le sens de test, dans le sens de mises à l’épreuve, que le peuple en tant que peuple a traversé.

En particulier ces 3 grandes dimensions de la תּוֹרָה :

- *Guilouï Arayot*

- *Shefi’hout Damim*

- *Avodah Zara*

Le peule va être tenté par ces 3 fautes et à chaque fois après intervient une catastrophe. Et il devient nécessaire de dénombrer pour savoir si Israël est encore suffisamment Israël en tant qu’entité collective. Est-ce que ceux qui ont été atteints par la sanction (je n’ai pas dit « punition », le terme est plus précis que cela, c’est une mise à l’épreuve par rapport aux grandes valeurs de la תּוֹרָה), y-a-t-il suffisamment de rescapés, indépendamment de ceux qui sont atteints par cette épreuve, pour que Israël soit encore une entité collective suffisante pour être le véhicule de la Présence de Dieu dans le monde à travers eux ?

Il y a là passage du quantitatif au qualitatif. Il faut un minimum quantitatif pour qu’une certaine présence qualitative soit là Il est donc nécessaire de diagnostiquer et de vérifier au niveau des personnes individuelles s’il y a suffisamment ces deux éléments : *le nombre et le nom.*

On s’aperçoit Parashaפִּינְחָס que 6 noms des familles d’Israël ont disparu d’Israël.  Si on confronte le dénombrement de Parasha פִּינְחָס avec celui du בְּרֵאשִׁית סֵּפֶר lorsque les enfants d’Israël ont été dénombrés au nombre de 70 familles lors de la descente en Egypte, on s’aperçoit qu’à la fin de la période de 40 ans du désert, 6 noms ont disparu.

La תּוֹרָה explique précisément pour chacun d’entre eux pour quelle raison.

Le nombre des noms des familles était de 70 => 70 +1

Il y a deux manière d’expliquer comment on arrive à 71 : Soit en ajoutant Jacob soit en ajoutant Joseph au nombre de 70.

Et on s’aperçoit qu’il faut 71 personnages - 71 figures-visages de l’identité d’Israël pour que l’entité collective du peuple soit ce qu’elle doit être, puisqu’il y a 70 Nations. La relation d’Israël au monde extérieur passe par l’indice 70.

L’exil a commencé lorsqu’il y a eu 70 personnes dans la famille de Jacob.

A la fin de tous les évènements de la sortie d’Egypte, on va recompter les nombres des familles. C’est le 3ème dénombrement, on s’aperçoit que 6 noms ont été effacés. Alors il y a alors un manque et nous verrons comment ce manque a été comblé.

Cette faille, ce manque, va s’attacher à l’histoire d’Israël et cela ressemble étrangement à la blessure à la hanche qui s’attache à l’histoire de Jacob au niveau individuel. Il y a quelque chose qui est touché à la suite de ces mises à l’épreuve. On va consolider cela, mais il reste une sorte de vulnérabilité, et le problème est très important.

Il faut qu’il y ait 70, 71, pour qu’il y ait 72. Et 72 est le chiffre de la Présence de la שְׁכִינָה en Israël.

Vous vous rappelez d’ailleurs que le Grand Sanhédrin était aussi sur la même numération des 70 juges plus le דִין בֵּית אָב, 71 + le Nassi qui font 72, et alors la שְׁכִינָה est présente.

Ceux qui plus tard étudieront de façon beaucoup plus profonde les sources de ce problème dans la Kabbale comprendront la signification de ce chiffre.

Ce que je peux en dire ici, c’est que dans la tradition, chaque fois que l’on veut dire la multiplicité on emploie le nombre 70. 72 est un niveau supérieur qui est l’unité de cette multiplicité.

Nous verrons le 3ème dénombrement en son temps.

Ici, dans Parasha בְּמִדְבַּר nous retrouvons ce même chiffre.

בְּמִדְבַּר chapitre 1 verset 46 :

וַיִּהְיוּ, כָּל-הַפְּקֻדִים--שֵׁשׁ-מֵאוֹת אֶלֶף, וּשְׁלֹשֶׁת אֲלָפִים; וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת, וַחֲמִשִּׁים

*Et furent tous les dénombrements 600 000 et 3000 et 550*

C’est-à-dire le même nombre que dans la Parasha de פְקוּדֵי du livre de שְׁמוֹת.

Nous allons voir le 1er Rashi sur le 1er verset qui va poser notre problème. Les autres explications que je donnerais à travers les autres commentateurs auront pour but d’éclairer Rashi lui-même.

*Rashi :*

*« C’est de par le prix qu’ils ont à Ses Yeux (de par l’affection Qu’il a pour eux) Il les compte et les dénombre à toute heure (à toute occasion). »*

A retenir déjà qu’il y a 1er principe que la תּוֹרָה n’aime pas les dénombrements mais que là c’est Dieu qui l’a demandé. Ce n’est pas comme dans la Parasha de כִּי-תִשָּׂא :

כִּי תִשָּׂא אֶת-רֹאשׁ בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל*...* un dénombrement à l’initiative du pouvoir civil et politique...

Rashi semble répondre à la question suivante : pourquoi refaire ce dénombrement qui a déjà eu lieu ? Et que d’autre part on arrive au même nombre ? Objection et question éventuelle à rattacher à ce 1er principe que la תּוֹרָה n’aime pas les dénombrements ?

Dans l’indication que donne Rashi tirée du Midrash, il n’y avait nécessité de savoir combien ils sont mais c’est parce qu’ils sont aimés que Dieu les dénombre, comme avec un trésor.

*Rashi :*

*« Lorsqu’ils sont sortis d’Egypte, Il les a dénombré (Ex. 12:37), lorsque (beaucoup) sont tombés après (la faute) du veau d’or, Il les a compté pour savoir le nombre des restants (Ex. 32:28), et lorsqu’Il décide de faire résider sa Présence sur eux (à travers le מִּשְׁכָּן), Il les a compté. Le 1er Nissan le מִּשְׁכָּן a été construit et le 1er Iyyar Il les a compté »*

A propos de ce problème d’identité du nombre des 2 dénombrements, j’ai résumé 3 thèses :

=> L’explication de Rashi ad hoc sur le verset de פְקוּדֵי donnant le même nombre. Selon Rashi les années d’âge (le texte a dit : de 20 ans et au-dessus) de chacun sont comptées à partir du mois de Tishri et par conséquent il ne s’agissait pas des membres des enfants d’Israël qui aurait eu 20 ans à la sortie d’Egypte mais ceux qui auraient eu 20 ans à Tishri qui suit la sortie d’Egypte. Or, comme Iyyar de la 2ème année de la sortie d’Egypte se trouve dans la même année du Tishri qui a commencé l’année précédente c’est normal qu’il y ait le même nombre (bien que l’un fût dans la 1ère année de Nissan et l’autre dans la 2ème année de Nissan). D’après cette 1ère explication de Rashi, il ne reste qu’une seule question à résoudre : c’est qu’il n’y aurait pas eu de mort entre les deux dénombrements ?

Je reprends le raisonnement :

Le 1er dénombrement a eu lieu à Tishri de la 1ère année de la sortie d’Egypte. Le 2ème dénombrement à eu lieu en Iyyar de la 2ème année de la sortie d’Egypte (ce sont des années que l’on compte à partir de Nissan). Selon Rashi comment donne-t-on l’âge de quelqu’un ? C’est d’après l’âge qu’il a dans l’année de Tishri ! Or, les deux dénombrements étaient dans la même année de Tishri, bien que l’un fût dans la 1ère année de Nissan et le 2ème dans la 2ème année de Nissan.

Cela implique, dit Rashi, que les Lévi n’aient pas été comptés dans ce 1er dénombrement. Puisque dans le 2ème dénombrement il est écrit en toutes lettres que les Lévi sont à part. Et ce chiffre de 603 550, c’est le chiffre du nombre des 12 tribus sauf les Lévi qu’il faut compter à part pour savoir combien il y a en Israël de personnes capable de porter le nom de Lévi.

Ce ne sont pas les mêmes critères d’interpellation d’identité que ceux employés pour ceux des 12 tribus d’Israël qui sont à un niveau d’identité différent. Il y a un dénombrement pour eux. Les Lévi sont à un autre niveau d’identité, et ils ont un dénombrement pour eux.

Ce n’est pas le même nom, ce n’est pas la même identité.

Dans la Bible, le nom désigne l’identité de chacun, le sujet de chacun. Ce n’est pas un signe conventionnel par lequel reconnaitre telle ou telle personne... Le nom exprime ce qu’a de génial l’âme de chacun en tant qu’elle est seul à être ce qu’elle est.

L’homme moderne a perdu cette sagesse de la capacité à savoir nommer authentiquement les personnes. L’objet de la science moderne occidentale est précisément d’arriver à trouver le nom véritable des choses. Trouver la véritable dénomination d’un phénomène signifie que l’on en connait la loi, les propriétés etc...

Lorsque je connais le véritable nom scientifique d’un objet, sa dénomination scientifique, je le possède littéralement. J’en ai la véritable connaissance. Au-delà du nom conventionnel que chaque langue va donner à chaque objet, la science cherche le véritable nom – définition scientifique – de l’objet. En termes de sciences pour en connaître les caractères et les propriétés dans l’ordre d’une connaissance absolue. L’humanité contemporaine n’est plus capable de cette connaissance de nomination qu’au niveau des choses et plus au niveau des personnes.

Les implications du point de vue de la vie morale de l’histoire contemporaine sont considérables. En particulier, la notion d’égalité des personnes issue de la révolution française est une notion fausse : aucune personne n’est égale à une autre personne. On ne peut même pas le dire des objets.

Un philosophe : même 2 pièces de monnaie qui sortent d’une machine ne sont pas identiques, l’une a une seconde de moins que l’autre...

Il n’y a que dans les réalités mathématiques que l’on peut établir des égalités des équivalences théoriques. C’est un domaine purement quantitatif.

Dans le domaine qualitatif chaque être, est un génie spécifique pour lui même qui n’a aucune équivalence. L’habitude de cette notion d’égalité des personnes humaines aboutit à une entité quantitative dans un ordinateur, le numéro de carte d’identité...

L’égalité en droit et en devoirs est de même une idée fausse étant donné que chaque personne nait unique.

Il y a une égalité morale théorique de dignité. A la rigueur dire que les personnes sont d’une égale dignité...

La notion que la personne humaine a des droits est étrangère à la תּוֹרָה. La personne humaine a des devoirs. Si celui à qui je réclame un droit ne connait pas le devoir correspondant, le droit n’a aucune valeur. Le droit n’est fondé que par la réciprocité des devoirs.

…/…

Formulé la constitution des droits de l’homme à l’échelle internationale. Et la communication que j’ai faite a convaincu.

Nous avons des droits, nous sommes obligés de les réclamer parce que la notion de devoir a perdu son fondement.

Si quelqu’un a conscience de ses devoirs vis-à-vis d’autrui, alors les droits d’autrui sont fondés. Dans le cas de quelqu’un qui ne perçoit pas la valeur du devoir, la notion de droit n’a aucun fondement. Si les devoirs sont accomplis, personne n’a à réclamer les droits. S’ils doivent être réclamés, c’est que les droits ne sont pas garantis.

C’est une des manifestations de la civilisation contemporaine qui est en fin de compte une des conséquences ultimes de la séparation entre le politique et le moral, et cette séparation va substituer le droit dans son essence légale au droit dans son essence morale.

La société moderne, israélienne y comprise en tant qu’elle fait partie des catégories occidentales, est aux prises avec ce problème et n’arrive pas à s’en sortir. Rester dans la légalité tout en allant à l’encontre de la morale, en se mettant à l’abri du droit légal et en pensant être un héros de la moralité… On se conduit à l’opposé de celle-ci.

Je ne sais pas s’il y a un système politique juste du point de vue de la morale absolue, étant donné précisément l’inégalité de nature des personnes. Par conséquent, pour commuer cette inégalité de nature, il faut restituer une égalité de dignité.

La formule de la constitution française : « tous les hommes naissent libres et égaux en droits » est une approximation épouvantable car personne ne nait libre comme l’autre. Chacun nait dans un conditionnement différent, et personne n’a les mêmes exigences et les mêmes capacités, les mêmes tendances...

Il faut donc parler d’un devoir de reconnaissance de la dignité d’autrui quel qu’il soit et non cette équation de départ fausse qui a tellement impressionné les esprits, notion inventée par les philosophes encyclopédistes et la philosophie des lumières... On a finalement un régime absolument hypocrite qui n’arrive pas à corriger et à mettre sur le terrain de la justice. Faire entrer la qualité de la personne humaine dans les cases abstraite de l’égalité est absurde.

La formule de la révolution socialiste d’octobre 1917 est beaucoup plus proche de l’esprit de la תּוֹרָה : « donner à chacun suivant ses besoins ».

On ne peut pas dire que les hommes sont égaux en besoins.

Montesquieu et Churchill : le régime politique le moins pire reste la démocratie.

A la base de la notion de démocratie, celle de l’égalité des personnes. Or cette notion est fausse à tous les niveaux.

Donc il faut trouver un critère de justice de dignité pour chacun à un niveau praticable et opératif. Si on se rattache à ce principe que tous savent faux, sauf les élèves de l’école laïque républicaine, alors on arrive à un état de la société qui est moralement catastrophique.

Le devoir de צֶדָקָה d’après la Guemara : si quelqu’un a fait faillite et a perdu sa fortune alors le devoir pour lui c’est de lui donner le train de vie auquel il était habitué. Si on n’emploie le terme de « droit » c’est ce à quoi il a « droit » par rapport au devoir de צֶדָקָה.

Humour du Talmud : s’il était servi par 7 valets à table il faut que tu le fasses servir par 7 valets à table, sinon tu n’as pas compris ton devoir....

En hébreu שָׁוְא / שָׁוְה différence **א-ה** ce qui est égale est vain.

Si deux choses sont égales, l’une est vaine...

Retour à l’étude

Dans notre dénombrement ici il faut avoir en mémoire que cela signifie que le 1er dénombrement n’a pas compté les Lévi. Ce que le texte n’indique pas clairement dans le livre de שְׁמוֹת mais qui est évident dès que l’on se rend compte que précisément la tribu des Lévi n’avait pas participé à la faute du veau d’or. C’est ce qui résout le problème selon Rashi.

Les 2 nombres sont identiques car les 2 dénombrements sont dans la même année d’âges qui commence à Tishri et les Lévi n’étaient pas dans les dénombrements. C’est la raison pour laquelle dans le 2nd dénombrement, les Lévi doivent être compté à part.

Il y a le critère d’identification de chaque personne. Le nom désigne le génie personnel de chacun et qui est absolument unique et égal à rien d’autre.

Même deux jumeaux sont différents et chacun est un monde différent.

Dans la société contemporaine énormément de problèmes d’inégalités réelles découlent de cette pseudo-notion d’égalité.

« A chacun selon ses besoins », ce n’est finalement pas la solution du problème moral, ce serait d’arriver à la solution du problème de jouissance et c’est d’ailleurs l’objectif de l’analyse marxiste pour la personne humaine mais c’est beaucoup plus proche de l’esprit de la תּוֹרָה : Chacun doit être jugé suivant les normes de sa propre identité.

C’est très difficile de porter un nom car celui-ci nous juge de façon perpétuelle.

L’interpellation du dénombrement est précisément l’interpellation de la nomination.

Ramban => dans le 1er compte, la tribu de Lévi était comptée et pas dans le 2ème. On obtient le même nombre : la différence est par le nombre des personnes des tribus d’Israël qui sont passés de 19 à 20 ans. Il faut juste prendre acte que c’est le même nombre.

Le Ramban indique une autre perspective qu’il faut essayer de comprendre. Le nombre dans la tribu de Lévi n’est pas le même nombre dans le 1er que dans le 2ème. Dans le 1er recensement selon Ramban, le critère d’identification de la tribu de Lévi et de la tribu d‘Israël était donc le même puisqu’il s’agit du même dénombrement pour les deux.

Il n’est par conséquent pas étonnant que le nombre des enfants d’Israël qui vient s’ajouter dans le 2ème dénombrement ait la même qualité de critère des enfants d’Israël du 2ème dénombrement que le nombre de Lévi du 1er dénombrement.

Dans le 1er dénombrement, Lévi inclus, le critère d’identité est le même.

Ce n’est que dans le 2ème dénombrement que la tribu de Lévi est dénombrée à un niveau supérieur. Par conséquent, les membres des tribus d’Israël au 2ème dénombrement, avaient la même identité que les membres de la tribu de Lévi du 1er dénombrement.

\*\*\*

Le 2ème dénombrement c’était le 1er Iyyar de la 2ème année de Nissan de la sortie d’Egypte. Les tribus d’Israël ont été comptées à part et la tribu de Lévi à part, le même jour.

Le problème c’est de savoir pourquoi c’est le même nombre ?

Pour Rashi, il n’y a pas de problème : c’est la même année de Tishri date du compte en année, il faut donc en déduire que la tribu de Lévi n’était pas comptée déjà lors du 1er dénombrement.

Pour le Ramban, c’est tout à fait différent et cela nous apprend un enseignement supplémentaire : les membres des tribus d’Israël du 2ème dénombrement avaient le niveau d’identité des membres de la tribu de Lévi du 1er dénombrement.

Pour le Ramban dans le 1er compte, après la faute du veau d’or, les membres de Lévi sont comptés mais pas dans le 2ème.

La différence de nombre est expliquée par ceux des tribus d’Israël qui ont eu 20 ans entre-temps et qui entrent dans le 2ème recensement. S’ajoute une équivalence entre l’identité des membres des tribus d’Israël qui viennent numériquement prendre la place de la tribu de Lévi compris dans le 1er compte.

Cela veut dire qu’au 2ème dénombrement tout Israël était déjà au niveau de l’identité qu’avait la tribu de Lévi au 1er dénombrement.

Un des grands commentateurs Rabenou Be’haye ben Asher explique de la même façon suivante :

Pourquoi est-il écrit: וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּמִדְבַּר סִינַי, בְּאֹהֶל מוֹעֵד

Dans notre 1er verset ?

Il y a 3 niveaux de la révélation de la תּוֹרָה à Moïse :

1. סִינַי
2. אֹהֶל מוֹעֵד
3. עַרְבוֹת מוֹאָב

Rabenou Be’haye nous dit c’est pour nous indiquer cette מַחֲלָה des enfants d’Israël au 2ème dénombrement par le fait que cette révélation est donnée à travers la révélation à Moïse בְּאֹהֶל מוֹעֵד – le מִּשְׁכָּן. Il y a là une indication qu’il s’agit des enfants d’Israël qui ont encore gardé, au moins potentiellement, la קְדוּשַה que seuls les Lévi ont réalisé.

La 3ème thèse est celle du Ralbag - Gersonide – citée par le Malbim de la manière suivante : dans les 2 comptes, les Lévi sont omis. Mais les nombres de ceux qui sont arrivés à 20 ans dans le 2ème compte étaient le même que le nombre de ceux qui ont dépassé l’âge de 60 ans. Il en résulte que la vraie question non-résolue par ces trois thèses est de savoir pourquoi il n’y a pas eu de mort entre temps ?

La 1ère explication donnée à partir de Rashi sur Parasha כִּי-תִשָּׂא : la raison que donne la תּוֹרָה elle-même pour justifier le dénombrement par le כֹּפֶר נֶפֶשׁ est exprimée par l’expression suivante :

« Si vous les dénombrez de cette manière, chacun en donnant l’expiation de sa personne, il n’y aura pas de catastrophe qui vous atteindra »

C’est la réponse suffisante : parce qu’ils se sont identifiés de cette manière chacun à travers le nom de sa propre personne donnée en כֹּפֶר נֶפֶשׁ qu’il n’y pas eu le risque qu’il y ait de mort dans cette génération.

Etant donné que dans le 1er dénombrement après la faute du veau d’or c’était l’expiation par le מַחֲצִית הַשֶּׁקֶל, ils ont été préservés de la mort à partir de-là.

Il y a une objection :

On a posé le problème du שֵׁנִיפֶּסַח: ceux qui étaient impurs durant פֶּסַח le 15 Nissan doivent faire פֶּסַח le mois suivant le 15 Iyyar. (La tradition est restée de manger de la מַצָּה au repas). La תּוֹרָה prévoit en Parasha נָשֹׂא que celui qui est impur, ou en voyage en dehors d’Israël et qui ne peut pas faire פֶּסַח fera שֵׁנִיפֶּסַח.

Cette prescription a été instituée suite à l’intervention de membres du peuple venant dire à Moïse « nous n’avons pas pu pratiquer פֶּסַח car nous étions impurs au contact d’un mort... que faire etc. »

Moïse révèle la prescription de שֵׁנִיפֶּסַח. La תּוֹרָה nous dévoile lors d’un récit qu’il est arrivé quelque chose, alors on a posé la question à Moïse que faut-il faire ? Et Moïse dit : « la תּוֹרָה dit que... ».

Et alors la Guemara s’interroge : pourquoi la תּוֹרָה indique que c’est de cette manière qu’est survenue cette מִצְוָה ? C’est pour donner le mérite du dévoilement de telle מִצְוָה à ceux qui ont posé la question.

L’expression est :

9 : 6-7

וַיְהִי אֲנָשִׁים, אֲשֶׁר הָיוּ טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם, וְלֹא-יָכְלוּ לַעֲשֹׂת-הַפֶּסַח בַּיּוֹם הַהוּא; וַיִּקְרְבוּ לִפְנֵי מֹשֶׁה, וְלִפְנֵי אַהֲרֹן--בַּיּוֹם הַהוּא

« Il y eut cependant des *אֲנָשִׁים* qui s’étaient rendus rituellement impur au contact d’un cadavre et qui ne purent donc pas préparer l’offrande de *פֶּסַח* ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et Aaron ce même jour

וַיֹּאמְרוּ הָאֲנָשִׁים הָהֵמָּה, אֵלָיו, אֲנַחְנוּ טְמֵאִים, לְנֶפֶשׁ אָדָם; לָמָּה נִגָּרַע, לְבִלְתִּי הַקְרִיב אֶת-קָרְבַּן יְהוָה בְּמֹעֲדוֹ, בְּתוֹךְ, בְּנֵי יִשְׂרָאֵל

Et ces hommes lui dirent: "Nous sommes souillés par des cadavres humains; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls parmi les enfants d'Israël?"

 הָיוּ טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם

La Guemara demande : « qui étaient ces hommes là ? »

La question est reliée à notre problème : cela veut donc dire qu’il y a eu des morts !

Les trois thèses exposées ci-dessus ne sont valables que s’il n’y a pas eu de morts.

Réponse de Rashi lui-même : la réalisation du dénombrement par le biais d’un rite d’expiation est attachée à la promesse d’absence de mort

D’où l’objection de la Guemara. Qui étaient ces hommes-là ?

2 réponses :

1. Il s’agit des porteurs du cercueil de Joseph dans le désert. Evidemment Joseph ne fait pas partie du dénombrement mais cela a des prolongements lointains, car un verset des Psaumes définie Joseph par le nom de אָדָם et d’autres parts, le verset cité accompagné de la מִצְוָה du שֵׁנִיפֶּסַח a employé ce mot de אָדָם « הָיוּ טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם» ...

Bien que la génération du désert fût garantie de pureté à la suite du 1er dénombrement, étant donné qu’elle était accompagnée par les ossements de Joseph, elle était accompagnée quand même par une impureté qui en provenait. (Halakha : lorsque les ossements sont secs, l’impureté cesse mais le corps de Joseph était embaumé dans un cercueil plongé dans le Nil)

1. Il s’agit de Nishaël et de sa femme qui étaient les oncles de Nadav et Avihou chez les Lévi il y a eu 2 morts et donc des personnes impurs pour s’occuper des morts et par conséquent ils étaient impurs à cause de cela.

La Guemara a étudié ces questions dans toutes les dimensions du problème et nous indique finalement que le privilège du dénombrement de cette génération c’est que c’est le même nombre et qu’il n’y a pas eu de mort, c’est-à-dire que cela nous renvoie au problème du danger du dénombrement et de la manière dont il doit être fait pour éviter ce risque.

Enseignement du Guelilé Zahav :

Il cite à ce propos la Guemara connue :

Il y eut une discussion entre *Beit Hillel* et *Beit Shamaï* pour savoir si c’était bien pour l’homme d’avoir été créé ou pas.

=> 1 La formule employée par la Guemara n’est pas de savoir si Dieu a bien fait de faire exister l’homme, mais de le faire exister comme « créature » c’est à dire doué d’un טוֹב יֵצֶר et הַרַע יֵצֶר. Ce n’est pas la seule manière d’exister en tant que créature. Il y a les anges, les animaux etc...

Ce qui caractérise la qualité de בְּרִיאָה, de créature, c’est la dualité des instincts de l’homme par rapport à la conscience morale, הַטוֹב יֵצֶר et הַרַע יֵצֶר. L’homme est créé avec les deux יֵצַרִים. La Guemara continue en disant : « …et ils ont conclu : il n’aurait pas dû le créer mais maintenant qu’il est créé qu’il soit vigilant dans ses actes »

Le Guéliléi Zahav cite un de ses maitres et lit la Guemara de la manière suivante :

« Ils sont passés au vote et ils ont conclu » se lit littéralement « ils ont compté (l’avis de chaque sage) le nombre de מִצוֹת (Il y a 248 et 365 = 613 מִצוֹת) et ils ont dit que le nombre de מִצוֹת négatives est beaucoup plus nombreux et par conséquent, l’homme a plus d’occasions de risquer l’échec moral que la réussite. Il y a 248 commandements positifs et 365 négatifs. C’est pourquoi ils ont dit « qu’il examine ses actes ». Quelques pages plus loin la Guemara explique que c’est dans le cas où l’on pratique la לִשְׁמָּה לֹא תּוֹרָה.

Si on pratique la תּוֹרָה sans intention d’accomplir ce qu’elle demande- ce qui s’appelle pratiquer la לִשְׁמָּה תּוֹרָה – alors on a que le mérite des actes, tandis que si on l’a pratiqué לִשְׁמָּה, alors Dieu ajoute la bonne intention à l’acte. Ce qui fait que pour chaque מִצְוָה on a un double mérite.

A ce moment-là le nombre des commandements positifs est doublé et est donc supérieur au nombre des commandements négatifs. 2x 248 = 496 > 365 commandements négatifs.

הוּאבָּרוּךְהָקָדוֹשׁ lie l’intention à l’acte : Si l’acte a été effectué לִשְׁמָּה, avec une bonne intention, il y a le mérite de l’acte et le mérite de l‘intention alors que dans le cas de la Avéra non.

Le Pshat de la Guemara n’est pas de dire que l’intention compte comme l’acte même si l’acte est absent. Mais c’est que l’intention est ajoutée à l’acte quand il y a l’acte avec intention.

Le raisonnement est le suivant :

La mauvaise intention n’est pas ajoutée à l’acte mauvais mais la bonne intention est ajoutée à la bonne action.

De là on en tira la conséquence :

Si quelqu’un voulait faire le mal mais ne l’a pas fait, on ne lui compte pas comme mérite. Mais si quelqu’un voulait faire le bien et en est empêché, on lui compte comme mérite l’acte également.

C’est une conséquence tirée du Pshat. Puisque la bonne intention est ajoutée à la bonne action, alors lorsqu’on a été empêché d’une bonne action, l’intention est comptée comme action.

On comprend bien de quoi est faite la volonté humaine : Lorsque la volonté humaine veut le mal rien ne peut l’en empêcher. Par conséquent, s’il en a été empêché c’est qu’il ne le voulait pas vraiment, donc on ne compte pas l’intention mauvaise comme une faute.

Tandis que la bonne intention, la volonté de faire le bien, peut être empêchée : si elle n’est pas faite ce n’est pas volontairement, c’est par obstacle. Les obstacles contre une bonne intention existent. Les obstacles contre une mauvaise intention n’existent pas. Donc, s’il y a eu obstacle c’est qu’il n’y avait pas vraiment mauvaise volonté.

‘*Hidoush* :

תַּעֲשֶׂה לֹא מִצוֹת = 365 et עֲשֶׂה מִצוֹת = 248

לִשְׁמָּה תּוֹרָה => 496 עֲשֶׂה מִצוֹת = valeur numérique du mot *Tsouvat*

צֶוֶת qui veut dire « accompagner » de racine צ-ו-ת.

Ce mot est employé en hébreu moderne avec un doublet araméen *Tsavta* inutile.

Dans la Guemara Shabbat sur l’avant-dernier verset de קֹהֶלֶת:

סוֹף דָּבָר, הַכֹּל נִשְׁמָע:  אֶת-הָאֱלֹהִים יְרָא וְאֶת-מִצְו‍ֹתָיו שְׁמוֹר כִּי-זֶה כָּל-הָאָדָם

« la fin du discours tout est entendu, crains Dieu et obéis à ses commandements

car c’est cela tout de l’homme

La Guemara Shabbat explique כִּי-זֶה כָּל-הָאָדָם de 3 manières dont l’une est :

Rabbi Shimon Ben Passi « le monde entier n’a été créé que pour **accompagner celui-là** qui a la שָּׁמַיִם יִרְאַת et pratique les מִצוֹת »

Ce mot de accompagner « הַזֶּהלְצוּוֹּת» c’est la valeur numérique des מִצוֹת doubles lorsqu’elles sont לִשְׁמָּה : 2x248 = 496

**Haftarah de** בְּמִדְבַּר**:**

Prophète Osée, chapitre 2

וְהָיָה מִסְפַּר בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, כְּחוֹל הַיָּם, אֲשֶׁר לֹא-יִמַּד, וְלֹא יִסָּפֵר

« Et le nombre des enfants d’Israël sera comme le sable de la mer qui ne se mesure pas et qui ne se dénombre pas »

Tous les commentateurs ont cité ce verset de la Haftarah et demandent ce que signifie un nombre qui ne se mesure pas et qui ne se dénombre pas ?

Réponse de la Guemara : Si c’est la לִשְׁמָּה לֹא תּוֹרָה, il y a un nombre de מִצוֹת. Si c’est la לִשְׁמָּה תּוֹרָה il n’y a pas de nombre.

Cette identification des noms d’Israël finalement se relie aux Patriarches, et on a expliqué c’est la raison pour laquelle il y a au verset 2 de la Parasha « שְׂאוּ, אֶת-רֹאשׁ  » qui est au singulier alors que le reste est au pluriel. Normalement il y aurait dû y avoir « שְׂאוּ, אֶת-רֹאשׁ כָּל- אָדָם בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל»

« שְׂאוּ, אֶת-רֹאשׁ » *« élève la tête* » au singulier, cela commence à Abraham lui-même et lorsqu’il y a unité d’Israël alors la תּוֹרָה peut-être reçue לִשְׁמָּה.

Résumé :

A retenir l’idée du dénombrement comme interpellation d’identité, jugement qui nécessite d’être à l’abri du *Qlal* pour éviter le danger du jugement anticipé.

Bartenora a indiqué le commentaire qu’il a donné sur le début du livre de Ruth en pensant précisément à ce que la תּוֹרָה a été donné à *Shavouot* et que le livre de Ruth est lu à *Shavouot.*